



HAL
open science

CLESCO : Communication Langage Éducation Socialisation Cognition

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. CLESCO : Communication Langage Éducation Socialisation Cognition. 2010, Université Toulouse 2 - Jean Jaurès - UT2J, Université Toulouse 3 - Paul Sabatier - UPS. hceres-02035893

HAL Id: hceres-02035893

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035893v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation
de l'école doctorale n° 326
« Communication Langage Education
Socialisation Cognition »
de l'Université Toulouse 2 – Le Mirail



2010



Membres du comité d'évaluation)

Président :

M. Jean Emile GOMBERT, Université Rennes 2

Experts :

M. Carle BONAFOUS-MURAT, Université Paris 3

Mme Anna GEPPERT, Université Paris 4

M. Michel MESSU, Université de Nantes

Mme Catherine NAUGRETTE, Université Paris 3

M. Tobias SCHEER, Université de Nice

Délégué scientifique de l'AERES :

M. Olivier GALLAND



Contexte général

Cette école doctorale pluridisciplinaire (ergonomie, sciences de l'éducation, sciences du langage, STAPS, neurosciences, neuropsychologie, psychologie) a pour établissement principal l'Université de Toulouse 2-le Mirail, l'Université de Toulouse 3-Paul Sabatier étant co-accréditée.

La plupart des Unités de recherches de cette ED est d'un excellent niveau. La transdisciplinarité y est très présente.

Il existe d'intenses collaborations entre certaines des unités de l'ED rattachées aux 2 universités, essentiellement grâce à leur appartenance commune à l'IFR sciences du cerveau. Pour le prochain contrat il est dommage que l'unité de recherche sur la cognition animale, dont la présence dans cette ED semble très cohérente, quitte l'ED.

Un lien existe avec d'autres unités de recherche et d'autres ED SHS par le biais de la Maison des Sciences de l'Homme de Toulouse (MSH-T). Toutefois, tout en ayant accès aux moyens logistiques de cette MSH, l'ED ne fait pas état d'implication dans son activité scientifique au-delà de l'activité de valorisation.

Avis condensé

- Avis global :

L'ED regroupe des unités de recherche de grande qualité au sein desquelles et entre lesquelles existent des collaborations scientifiques interdisciplinaires. Les projets présentés par l'ED (comité de suivi des doctorants et développement de l'évaluation des enseignements, organisation de conférences internationales et de journées scientifiques interdisciplinaires) s'inscrivent dans la continuité d'une évolution engagée et correspondent bien aux pistes d'amélioration du fonctionnement de l'ED.

Il s'agira également de veiller au strict respect du nombre maximal de thèses par encadrant (6, fixé au niveau du PRES), et de mettre en place des procédures pérennes d'autoévaluation afin notamment de renouveler/infléchir le programme des formations non seulement sur la base du nombre d'inscrits par module, mais également sur la base d'un retour systématique et sollicité des formés.

L'excellence des unités de recherche et l'existence d'un IFR qui structure les collaborations cantonnent l'ED dans un rôle secondaire qu'il faudra dépasser. L'autorité de l'ED dans le suivi et le contrôle du déroulement de l'ensemble des thèses doit être renforcée et l'ED doit dégager ses axes scientifiques fédérateurs et ne pas se contenter de juxtaposer les axes scientifiques des unités de recherche.

- Points forts :

- Dynamisme de la directrice de l'ED.
- Multidisciplinarité importante (SHS, Sciences de la vie et de la santé, Sciences pour l'Ingénieur).
- Cohérence disciplinaire et scientifique.
- Excellence des unités de recherche.
- Forte intégration dans le site toulousain.
- Composition du conseil de l'ED.
- Existence de multiples commissions fonctionnelles autour du Conseil.
- Moyens conséquents apportés par l'UMT.
- Communication et dispositif d'information de qualité (notamment qualité du site web).



- Actions menées en direction des étudiants de master.
 - Limitation du nombre de doctorants par encadrant.
 - Bon taux de soutenance.
 - Offre de formation riche et variée.
 - Bonne attractivité nationale et internationale.
 - Implication active des membres de l'ED, enseignants-chercheurs mais également doctorants, dans son fonctionnement.
- Points faibles :
- Implication faible dans la MSH-T.
 - Présence d'encadrants « hors labo ».
 - Pas vraiment d'axes de l'ED.
 - Peu (pas) d'articulation entre l'UTM et l'UPS.
 - Pas de moyens donnés par l'UPS.
 - Pas de procédure d'autoévaluation.
 - Durée encore excessive des thèses (malgré les efforts).
 - Peu d'intervention de l'ED dans l'autorisation d'inscription.
 - Pas de procédure de suivi des docteurs.
 - Pas de prise en considération des moyens de subsistance des doctorants au moment de la 1ère inscription.
 - Peu d'implication dans l'organisation des doctoriales.
 - Faible participation aux formations organisées par le PRES.
 - Animation scientifique faible (une seule journée scientifique par an).
 - Politique internationale balbutiante (insignifiante).
 - Peu de communication entre les représentants des doctorants au Conseil et les doctorants.

Notation

- Qualité de l'adossement scientifique (A+, A, B ou C) : A+
- Fonctionnement de l'ED (A+, A, B ou C) : A
- Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements, etc.) (A+, A, B ou C) : A
- Suivi et insertion des docteurs (A+, A, B ou C) : B

NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : A



- Recommandations pour l'établissement :

Les moyens donnés aux ED par l'UTM (personnel et locaux) sont conséquents et témoignent d'un réel soutien. Toutefois, il semblerait que cette structure ait connu durant la dernière année des dysfonctionnements importants liés à des absences et à un *turn-over* excessif dans le personnel, il est essentiel de parvenir à une stabilisation du fonctionnement. De plus, afin que le suivi à 5 ans des docteurs puisse correctement être mis en place, il conviendrait qu'un personnel dédié soit affecté au service.

Conformément au décret d'août 2006, l'établissement est invité à mettre en place une procédure d'examen des candidatures des non HDR à la direction ou codirection de thèses par son Conseil Scientifique. Egalement dans l'objectif de respecter les textes, il convient de faire cesser la pratique de la suspension d'inscription, une non inscription une année valant abandon définitif de la thèse.

Enfin, les décisions financières concernant les actions internationales ayant trait aux études doctorales (Aires culturelles, cotutelles et post-doc) étant directement assurée par le Conseil Scientifique, il serait important de concevoir un dispositif, ou des procédures, associant les Ecoles Doctorales à ces décisions.

Une réelle interrogation demeure sur les moyens mis à disposition de l'Ecole Doctorale par l'établissement co-accrédité. Notamment, la participation de l'UPS de deux allocations par an n'est pas à la hauteur de sa présence dans l'ED (4 laboratoires dans le prochain quadriennal).

Avis détaillé

- Administration et moyens de l'ED :

Le Conseil de l'école doctorale, composé de 24 membres, est conforme au texte. Le choix de ses membres est très pertinent, avec notamment la présence de scientifiques extérieurs de premier plan, ce choix devra cependant être reconsidéré en prenant en compte la présence effective de ces membres. Il y a 3 réunions par an. Les comptes rendus peuvent être consultés sur le site WEB de l'ED.

Le bureau, constitué de la directrice et du co-directeur, de 4 membres du Conseil (2 de l'UTM et 2 de l'UPS) et de 2 responsables administratifs, se réunit régulièrement afin de préparer les actions de l'ED.

Si les moyens donnés montrent un réel investissement de l'UTM dans ses ED, il serait nécessaire qu'un minimum de moyens soit également donné à l'ED par l'UPS (notamment un lieu pour que le co-directeur de l'ED puisse recevoir les doctorants).

L'ED dispose de nombreux dispositifs d'information : site restructuré, intranet, mailing. Une communication est également développée vers les étudiants de master, mais elle a du mal à se mettre en place. De même, les représentants des doctorants au conseil n'ont pas d'outils pour communiquer avec leurs mandants. Restent également à mettre en œuvre de façon régulière des procédures d'auto-évaluation.



- Bilan quantitatif :

L'ED est d'une taille (285 doctorants) qui permet à la fois une mutualisation interdisciplinaire et une proximité avec les doctorants. Elle dispose de 114 HDR pour les encadrer. La règle de 6 doctorants maximum par directeur de thèse, fixée au niveau du PRES, est respectée par la plupart d'entre eux. Il s'impose que les 6 directeurs de recherche qui ne l'appliquent pas encore ne puissent pas inscrire de nouveaux thésards.

Le nombre de soutenance moyen sur les 3 dernières années (45) est insuffisant compte tenu de l'effectif ; il faut toutefois noter une forte augmentation de ce nombre de soutenances (57) la dernière année.

La durée des thèses déclarée, 52 mois, est incompatible avec l'effectif, le taux d'abandon, et le nombre de soutenances : $[(285-19)/45 = 71 \text{ mois}]$. Vraisemblablement, la durée des thèses déclarée ne concerne que la dernière année (ce qui dénote un progrès indéniable) et ce qui est déclaré comme taux d'abandon (6,66 %) est le taux de non réinscription sur une année et non le taux de doctorants qui ne soutiennent jamais leur thèse.

- Encadrement et suivi :

Le choix des sujets et l'admission des doctorants sont largement sous l'autorité des directeurs de thèses et d'unités, L'ED semble n'avoir que peu d'intervention à ce niveau. Une commission des thèses se réunit toutefois pour examiner les cas spécifiques (pas de mention B au master).

Lors d'une journée de rentrée de l'ED (ouverte aux étudiants de master 2) est détaillé l'ensemble du dispositif des études doctorales. Toutefois, il y a très peu de monde à cette réunion, qui devrait être rendue obligatoire. La pratique des comités de suivi de thèse sera encouragée dans l'avenir.

En cas de besoin une procédure de médiation peut être mise en place. Cette procédure, qui n'a pas encore été utilisée, n'est pas connue des doctorants rencontrés lors de la visite.

Deux commissions (UTM et UPS) ont en charge l'examen des dérogations au-delà de la 4ème année de thèse (elles seront réunies en une seule lors du prochain quadriennal).

Au-delà de l'obligation de 100h de formation, et suite à une présentation orale, l'autorisation de soutenance est donnée par la commission des thèses. A l'UPS s'y ajoute l'obligation d'un article paru ou à paraître dans une revue à comité de lecture.

Lié à une carence administrative, il n'y a aucun dispositif permanent de suivi de l'insertion des docteurs. Les données disponibles sont donc celles recueillies par contacts individuels (77 % des docteurs). Il en ressort que, si 21 % d'entre eux sont dans des situations précaires (dont les ATER et post-doc), seulement 2 sont en recherche d'emploi. Les autres sont insérés professionnellement en France ou à l'étranger. Près d'un quart du total occupe toutefois des fonctions qui semblent être celles de leur emploi avant la thèse.

- Financement des thèses :

37,5 % des thèses sont financées, ce qui, bien qu'insuffisant, est un taux rarement atteint dans les ED SHS. 16,5 % des doctorants bénéficient d'allocations (ou contrats doctoraux), 13 % de CIFRE ou d'un financement par une entreprise, 8 % d'un financement étranger ou MAE.

41, 7 % des doctorants sont salariés et 20,7 % n'ont pas de ressources connues, ce qui est beaucoup trop.

A l'UPS un financement est exigée pour que l'inscription soit acceptée, des dérogations sont accordées généralement pour des doctorants salariés. A l'UTM aucun seuil de financement n'est exigé. Il serait tout de même souhaitable que la question des moyens de subsistance du thésard soit discutée avec le directeur de thèse pressenti au moment de l'inscription.



- Formation :

100H, dont 40 imposées dans 4 axes de formations spécifiques :

- Outils méthodologiques de la recherche ;
- Professionnalisation et connaissances des mondes institutionnels et universitaires ;
- Ouverture à l'Europe et à l'International ;
- Ouverture à l'interdisciplinarité.

Cette offre de formation est cependant réduite du fait d'une limitation du nombre de places par module. De surcroît les doctorants demandent une adaptation des formations en les différenciant en fonction de l'avancée dans la thèse (1ère, 2ème, 3ème année).

Une fois par an est organisée une journée scientifique de qualité, compte tenu du nombre d'unités impliquées dans l'ED l'offre pourrait être plus abondante.

Malgré un collègue de l'UTM missionné, l'ED semble peu participer à l'organisation des doctorales du PRES. Le nombre de doctorants de l'ED s'y inscrivant est trop faible.

- Ouverture nationale et internationale :

Un tiers des doctorants vient de l'extérieur dont 8 % sont titulaires de masters (ou équivalent) étrangers.

Il ne semble pas y avoir de liens systématisés avec des établissements hors région. De même, bien qu'il y ait des actions réelles de sensibilisation à l'international (journée « Europe et International »), et qu'il y ait 22 cotutelles en cours, il ne semble pas y avoir vraiment une politique affirmée à cet égard.

Faute de moyens, l'ED ne soutient pas financièrement la mobilité. Cependant, chaque unité de recherche reçoit 1500€ du CS de l'UTM pour chaque thèse en cotutelle.

- Projet :

Si ce n'est la réunion des 2 commissions de recours, aucun changement n'est prévu dans la gouvernance pour le prochain quadriennal

Afin d'adapter de façon continue l'offre de formation l'ED prévoit de mettre en œuvre une évaluation des enseignements, ce projet rejoint les demandes des doctorants.

L'ED compte mettre l'accent sur le suivi des doctorants et l'insertion des docteurs. Un tel projet suppose que des objectifs soient explicitement fixés. Pour partie, ce projet suppose qu'un personnel y soit affecté par l'établissement. La mise en place d'une commission de suivi qui rencontrera les doctorants au cours de la 2ème année y contribuera également.

Pour ce qui concerne l'ouverture à l'international, un projet de Doctorat Erasmus Mundus est en préparation. De façon moins concrète sont prévus l'encouragement à la mobilité des doctorants et le développement de l'accueil d'enseignants-chercheurs étrangers.

Il est très significatif que sur les 24 pages du projet de l'ED, 20 consistent en une juxtaposition des projets des unités de recherche qui y sont rattachées. Il s'avère indispensable que l'ED développe une véritable identité propre, et affirme sa valeur ajoutée par rapport aux unités de recherche.



Observations du Président)

PRESIDENCE

Monsieur Alain MENAND
Directeur de la section des
formations et des diplômes -
AERES

BLAGNAC
IUT TOULOUSE II

1, PLACE G. BRASSENS - BP 60073
31703 BLAGNAC CEDEX
TELEPHONE : 05 62 74 75 75

**Objet : Observations de portée générale sur le rapport d'évaluation
de l'école doctorale CLESCO – ED 326**

CAHORS

ANTENNE DE L'UTM

273, AVENUE H. MARTIN - BP 282
46000 CAHORS CEDEX
TELEPHONE : 05 65 23 46 00

Monsieur le Directeur,

FIGEAC

IUT TOULOUSE II

AVENUE DE NAYRAC
46100 FIGEAC
TELEPHONE : 05 65 50 30 60

L'Université a pris connaissance du rapport de l'AERES de l'ED CLESCO (Communication Langage Education Socialisation Cognition) et des recommandations qui l'accompagnent.

FOIX

ANTENNE DE L'UTM

4, RUE RAOUL LAFAGETTE
09000 FOIX
TELEPHONE : 05 61 02 19 80

Concernant la pratique des suspensions d'inscription, l'Établissement rappelle qu'elle a été considérée comme une solution adaptée aux contraintes personnelles d'une partie de son public.

MONTAUBAN

ANTENNE DE L'UTM

116, BOULEVARD MONTAURIOL
82017 MONTAUBAN CEDEX
TELEPHONE : 05 63 63 32 71

Sur ce point comme sur les autres observations du Comité de visite touchant à la durée des thèses, aux conditions matérielles de leur réalisation, l'Université demandera au Conseil Scientifique de proposer un cadre et des règles plus adaptés tenant compte à la fois de la réglementation et de la diversité de ses publics doctorants.

Elle demandera également au Conseil Scientifique de réfléchir aux modalités de mise en œuvre d'une procédure d'examen des candidatures des non HDR à la direction ou codirection de thèses (conformément au décret d'août 2006),

Je vous prie de trouver ci-dessous les observations formulées par Chantal ZAOUCHE, directrice de CLESCO :

Remarque préalable

Sans doute une maladresse dans la présentation des documents est à l'origine de plusieurs remarques et « points faibles » relevés par le Comité d'experts. L'ED CLESCO ayant été accréditée pour 4 ans, à la lecture de plusieurs observations faites par le Comité, il semble que nous n'ayons pas présenté les documents de façon à mettre en valeur ce qui a été réalisé par l'ED, dès 2007, avec notamment l'ensemble des actions entreprises tant du côté de la gouvernance (mise en adéquation avec l'arrêté du 7 août 2006, structure et fonctionnement) que pour celles réalisées pour accroître la lisibilité et la visibilité de l'ED, nous n'avons pas suffisamment insisté sur l'énergie déployée par tous ses membres pour faire reconnaître et exister l'ED au sein

CAMPUS DU MIRAIL

TELEPHONE : 05 61 50 44 99
TELECOPIE : 05 61 50 43 50

INTERNATIONAL

TEL : +33 5 61 50 44 99

FAX : +33 5 61 50 43 50

E MAIL : Presidence@univ-tlse2.fr

5, ALLEES ANTONIO-MACHADO
F - 31058 TOULOUSE CEDEX 9

INTERNET : www.univ-tlse2.fr



PRESIDENCE

BLAGNAC

IUT TOULOUSE II
1, PLACE G. BRASSENS - BP 60073
31703 BLAGNAC CEDEX
TELEPHONE : 05 62 74 75 75

CAHORS

ANTENNE DE L'UTM
273, AVENUE H. MARTIN - BP 282
46000 CAHORS CEDEX
TELEPHONE : 05 65 23 46 00

FIGEAC

IUT TOULOUSE II
AVENUE DE NAYRAC
46100 FIGEAC
TELEPHONE : 05 65 50 30 60

FOIX

ANTENNE DE L'UTM
4, RUE RAOUL LAFAGETTE
09000 FOIX
TELEPHONE : 05 61 02 19 80

MONTAUBAN

ANTENNE DE L'UTM
116, BOULEVARD MONTAUBAN
82017 MONTAUBAN CEDEX
TELEPHONE : 05 63 63 32 71

CAMPUS DU MIRAIL

TELEPHONE : 05 61 50 44 99
TELECOPIE : 05 61 50 43 50

INTERNATIONAL
TEL : +33 5 61 50 44 99
FAX : +33 5 61 50 43 50
E MAIL : Presidence@univ-tlse2.fr

5, ALLEES ANTONIO-MACHADO
F - 31058 TOULOUSE CEDEX 9

INTERNET : www.univ-tlse2.fr

même des deux établissements, pour consolider l'articulation et la coordination entre l'UTM et l'UPS, et enfin pour mettre en exergue le travail effectué à l'initiative de CLESCO pour le collectif (entre les 3 ED et pour les établissements : CIFRE, Journées Europe et International, « Les aventures du Doctorant à l'UTM », initiatives vers les Master, refonte du site Web...).

- Présence d'encadrants « Hors Labo »

Trois encadrants seulement sur 114 sont concernés par cette remarque. Cette présence a été acceptée en raison d'un aménagement antérieur entre le Conseil scientifique et l'ED lors du précédent quadriennal. Lors du prochain contrat, aucun encadrant ne sera « hors labo ».

- Pas vraiment d'axes de l'ED

Sans doute que nous n'avons pas été suffisamment habiles dans la présentation du document pour que cette observation soit faite. L'ED a su fédérer et renforcer autour des 5 mots clefs qui la constituent « Comportement, Langage, Education, Socialisation, Cognition » des axes scientifiques cohérents et a pu promouvoir ainsi toute sa richesse pluridisciplinaire.

- Peu (pas) d'articulation entre l'UTM et l'UPS

Nous n'avons pas suffisamment fait état des efforts de coordination qui ont été entrepris, depuis 2007, entre les deux établissements, pour ce qui concerne la mise en place de la gouvernance et des différentes structures qui la composent afin d'assurer un fonctionnement cohérent et collégial : conseil (4 membres UPS et 4 UTM), représentants des élus doctorants (UTM et UPS), offre de formation pour qu'elle soit de plus en plus en adéquation avec les demandes des doctorants des 2 établissements, journées des doctorants (entre 60 et 80 doctorants UTM et UPS), attribution des allocations de recherche...

Nous n'avons pas non plus suffisamment insisté, outre l'IFR 96 Institut du cerveau de Toulouse mentionné dans le rapport, sur les coopérations scientifiques qui sont nées de cet effort constant, avec notamment depuis deux ans, 5 thèses co-dirigées par deux encadrants des deux établissements.

La manière dont nous avons présenté le document a sans doute été à l'origine de ce point mentionné comme faible.

Nous apprécions que le comité souligne cette absence de soutien financier de la part de l'UPS et ne pouvons que souhaiter un soutien plus important dans le prochain plan quadriennal (notamment en termes de financements doctoraux) pour les unités de recherche qui appartiennent à notre ED comme pour les doctorants que ces unités pourraient former.

- Pas de procédure d'autoévaluation

L'évaluation par questionnaire des formations dispensées par l'ED sera mise en œuvre dès cette année. Rappelons, pour mémoire, que chaque année depuis 2007, l'offre de formation fait l'objet d'une évaluation au sein de la Commission et du Conseil auxquels participent les élus doctorants et que sont pris en compte les souhaits de formation exprimés et les changements éventuels demandés.

- Durée excessive des thèses

Les efforts entrepris par l'ED, suite à l'arrêté du 7 août 2006, seront poursuivis dans les années à venir. A noter que dès cette rentrée 2009, les doctorants en 5ème et 6ème année ont été rencontrés de façon individuelle afin de les renseigner sur les règles à respecter et de les sensibiliser au caractère dérogatoire de cette dernière année d'inscription.

Nous précisons aussi que les 6 encadrants (sur 114) qui ne respectaient pas la règle des 6 thèses sont tous à l'heure actuelle en parfaite adéquation avec cette règle (en raison des soutenances).



PRESIDENCE

BLAGNAC

IUT TOULOUSE II

1, PLACE G. BRASSENS - BP 60073
31703 BLAGNAC CEDEX
TELEPHONE : 05 62 74 75 75

CAHORS

ANTENNE DE L'UTM

273, AVENUE H. MARTIN - BP 282
46000 CAHORS CEDEX
TELEPHONE : 05 65 23 46 00

FIGEAC

IUT TOULOUSE II

AVENUE DE NAYRAC
46100 FIGEAC
TELEPHONE : 05 65 50 30 60

FOIX

ANTENNE DE L'UTM

4, RUE RAOUL LAFAGETTE
09000 FOIX
TELEPHONE : 05 61 02 19 80

MONTAUBAN

ANTENNE DE L'UTM

116, BOULEVARD MONTAURIOL
82017 MONTAUBAN CEDEX
TELEPHONE : 05 63 63 32 71

CAMPUS DU MIRAIL

TELEPHONE : 05 61 50 44 99
TELECOPIE : 05 61 50 43 50

INTERNATIONAL

TEL : +33 5 61 50 44 99

FAX : +33 5 61 50 43 50

E-MAIL : Presidence@univ-tlse2.fr

5, ALLEES ANTONIO-MACHADO
F - 31058 TOULOUSE CEDEX 9

INTERNET : www.univ-tlse2.fr

- Pas de procédure de suivi des docteurs

Sur ce point, l'évaluation a amené à un « B » de la part des experts, certes justifié quant à l'enquête qui concerne l'insertion professionnelle (cf. La réponse transmise par l'établissement) beaucoup moins quant au suivi des doctorants. En effet, à partir de notre propre autoévaluation, nous avons immédiatement mis en place, dès cette année, « Un Comité de suivi mixte UTM/UPS » qui reçoit individuellement tous les doctorants inscrits en 2^{ème} année pour prendre connaissance de l'avancée de leur travail de thèse et de leur parcours doctoral. Il semble ainsi que la présente évaluation ne prenne pas suffisamment en compte l'action immédiate entreprise pour assurer le suivi des doctorants et nous apprécierons que les experts en prennent note.

- Pas de prise en considération des moyens de subsistance des doctorants

Cette remarque concerne moins l'UPS puisque la plupart de ses laboratoires n'accueille des doctorants que lorsqu'ils sont financés. Il faudra toutefois veiller à cette question lorsque les financements en question ne couvrent pas les 3 années de thèse.

Nous avons été sensibles à cette remarque et dès la rentrée prochaine à l'UTM, chaque directeur de thèse sera incité à débattre de cette question avec le futur doctorant lors de sa première inscription de façon à s'assurer des moyens de subsistance. Nous serons dorénavant plus attentifs lors de la première inscription et, au besoin, nous rencontrerons les doctorants pour débattre de cette question avec eux.

Sous l'impulsion de CLESCO, un guide intitulé « Les aventures du doctorant à l'UTM » sera diffusé dès la rentrée prochaine ; ce point relevé par les experts pour nos doctorants fera l'objet d'une attention particulière dans ce document.

- Faible participation aux formations organisées par le PRES

L'UTM avait par le passé signé une convention avec le CIES par laquelle l'ED CLESCO était effectivement impliquée dans l'organisation de sessions de formation et de préparation à l'insertion professionnelle des futurs docteurs ; le CIES est donc désormais remplacé par l'une des structures de formation mises en place à cet effet par le PRES de Toulouse qui, on doit le rappeler, n'existe lui-même que depuis deux ans seulement. CLESCO sera désormais tout à fait vigilant au maintien et au développement de l'intervention de ses responsables dans l'offre de formation du PRES.

Par ailleurs, l'une des missions essentielle d'une ED étant la formation, nous rappelons au Comité d'experts que notre offre diversifiée répond aux besoins exprimés par les doctorants et qu'elle complémente en tout point celle dispensée par le PRES.

- Peu d'implication dans l'organisation des Doctoriales

Un des membres de CLESCO fait partie intégrante du Comité d'organisation des Doctoriales et est reconnu comme tel par l'UTM. Nous n'avons pas suffisamment insisté que sa présence efficace en fait un relais précieux pour l'ED.

A noter, qu'en 2009-2010, plus de 12 doctorants sont déjà inscrits.

- Animation scientifique faible

Il aura sans doute échappé à l'attention du comité que CLESCO organise plusieurs journées d'animation scientifique et pas simplement l'organisation de la seule « journée des doctorants » comme semble le suggérer ce point du rapport : journée de rentrée des 3 ED (organisation selon un plan tournant), journées CIFRE depuis 3 ans à l'initiative de CLESCO, conférences de personnalités extérieures de renommée internationale...

PRESIDENCE

BLAGNAC

IUT TOULOUSE II

1, PLACE G. BRASSENS - BP 60073
31703 BLAGNAC CEDEX
TELEPHONE : 05 62 74 75 75

CAHORS

ANTENNE DE L'UTM

273, AVENUE H. MARTIN - BP 282
46000 CAHORS CEDEX
TELEPHONE : 05 65 23 46 00

FIGEAC

IUT TOULOUSE II

AVENUE DE NAYRAC
46100 FIGEAC
TELEPHONE : 05 65 50 30 60

FOIX

ANTENNE DE L'UTM

4, RUE RAOUL LAFAGETTE
09000 FOIX
TELEPHONE : 05 61 02 19 80

MONTAUBAN

ANTENNE DE L'UTM

116, BOULEVARD MONTAURIOL
82017 MONTAUBAN CEDEX
TELEPHONE : 05 63 63 32 71

CAMPUS DU MIRAIL

TELEPHONE : 05 61 50 44 99
TELECOPIE : 05 61 50 43 50

INTERNATIONAL

TEL : +33 5 61 50 44 99
FAX : +33 5 61 50 43 50

E-MAIL : Presidence@univ-tlse2.fr

5, ALLEES ANTONIO-MACHADO
F - 31058 TOULOUSE CEDEX 9

INTERNET : www.univ-tlse2.fr

Ajoutons aussi que toutes les actions entreprises l'ont été en direction des Master afin d'optimiser leur insertion future en doctorat ce qui, d'un point de vue scientifique et organisationnel, est loin d'être négligeable.

- Politique internationale balbutiante

Sur ce point, nous réaffirmons la volonté des deux établissements UTM et UPS d'assurer en coordination avec les ED une politique internationale : AMID et co-tutelle notamment.

Quant à CLESCO, outre la mise en œuvre prochaine d'un Erasmus Mundus, elle a initié et poursuit sa mission en offrant aux doctorants des conférences internationales et des formations spécifiques à l'ouverture à l'Europe et l'International comme outils de formation et d'information.

- Peu de communication entre les représentants des doctorants au Conseil et les doctorants

Nous avons été quelque peu surpris par cette remarque étant donné la qualité des échanges et de la transmission de l'ensemble des informations entre mandataires et mandants au sein de l'ED de par la participation efficace des élus doctorants dans toutes les missions de l'ED et nous avons souhaité laisser les élus doctorants y répondre.

Les représentants des doctorants au conseil ont développé des outils de communication avec leurs mandants. En effet, bien que par souci de confidentialité ils n'ont pas accès à l'ensemble des adresses mails personnelles des doctorants, ils assurent la diffusion de leurs messages par le réseau des représentants des doctorants des diverses unités de recherches de l'ED CLESCO ainsi que par la responsable administrative de l'ED. De plus les représentants des doctorants ont une boîte e-mail spécifique, permettant aux doctorants de l'ED qui le souhaitent de s'adresser directement à eux. Enfin, au cours de l'année sont prévues un certain nombre de réunions entre les représentants et les doctorants de l'ED, réunions permettant d'échanger sur des points divers et variés, tels que l'offre de formation, et la réalisation de journées d'étude sur l'insertion professionnelle des futurs docteurs ou encore les thématiques développées au sein des diverses unités de recherche.

- Evaluation du projet

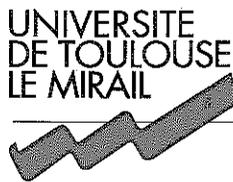
Il semble que nous n'ayons pas opté pour une mise en forme adéquate permettant de mettre en valeur l'ensemble des actions qui seront entreprises lors du prochain quadriennal, et qui, pour la majeure partie d'entre elles, ont déjà débuté dès cette rentrée : rencontres avec les doctorants en 5ème et 6ème année de thèse ; mise en place du Comité de suivi de thèse avec rencontre individuelle de tous les doctorants UTM et UPS en seconde année...

De même, la gouvernance telle qu'elle a été présentée dans le bilan ne sera en effet pas modifiée dans la mesure où sa mise en place a demandé des efforts constants et soutenus ce qui a permis une réelle implication coordonnée de tous ses membres, encadrants et doctorants.

Enfin, pour ce qui concerne la dernière phrase de l'évaluation, relative à la juxtaposition des projets des UR, et qui notifie, en substance, que 4 pages seulement seraient consacrées à l'ED (sur 24), nous mentionnerons :

- que nous n'avons pas repris l'ensemble des actions mises en place les deux dernières années et qui ont été précisées dans le document « bilan » alors qu'elles n'étaient pas acquises d'emblée (ce qui aurait eu pour effet d'augmenter le nombre de pages spécifiques à l'ED de façon notable et de rendre caduque la proportion quantitative relevée) ;

- que nous continuerons les efforts entrepris pour conforter notre identité d'Ecole Doctorale sans nous confondre, cependant, avec les missions qui



PRESIDENCE

BLAGNAC

IUT TOULOUSE II

1, PLACE G. BRASSENS - BP 60073
31703 BLAGNAC CEDEX
TELEPHONE : 05 62 74 75 75

CAHORS

ANTENNE DE L'UTM

273, AVENUE H. MARTIN - BP 282
46000 CAHORS CEDEX
TELEPHONE : 05 65 23 46 00

FIGEAC

IUT TOULOUSE II

AVENUE DE NAYRAC
46100 FIGEAC
TELEPHONE : 05 65 50 30 60

FOIX

ANTENNE DE L'UTM

4, RUE RAOUL LAFAGETTE
09000 FOIX
TELEPHONE : 05 61 02 19 80

MONTAUBAN

ANTENNE DE L'UTM

116, BOULEVARD MONTAURIOL
82017 MONTAUBAN CEDEX
TELEPHONE : 05 63 63 32 71

CAMPUS DU MIRAIL

TELEPHONE : 05 61 50 44 99
TELECOPIE : 05 61 50 43 50

INTERNATIONAL

TEL : +33 5 61 50 44 99
FAX : +33 5 61 50 43 50
E MAIL : Presidence@univ-tlse2.fr

5, ALLEES ANTONIO-MACHADO
F - 31058 TOULOUSE CEDEX 9

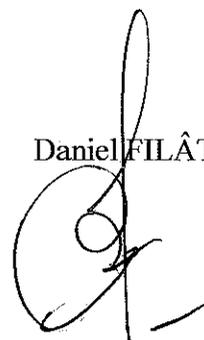
INTERNET : www.univ-tlse2.fr

relèvent soit des Unités de Recherche soit d'une politique d'établissement. Nos missions sont précises, clairement identifiées et la valeur ajoutée relève, de notre point de vue, davantage de la mise en œuvre d'une cohérence scientifique entre les laboratoires UTM et UPS et de la coordination organisationnelle et scientifique entre deux établissements que d'axes spécifiques à l'ED.

Tel que mentionnés en points forts par le Comité d'experts, l'ED est multidisciplinaire et assure bien, comme il se doit, la cohérence scientifique de plusieurs unités de recherche et la valeur ajoutée de l'ED se situe bien à cet endroit précis.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Daniel FILÂTRE





Direction de la Recherche

Toulouse, le 19 avril 2010

Affaire suivie par
Ghislaine MACONE-FOURIO
téléphone
05 61 55 63 26
télécopie
05 61 55 69 53
courriel
mlemort@adm.ups-tlse.fr

Le Président

au

Président du comité d'experts de l'AERES

Objet : Observations de portée générale sur le rapport d'évaluation de l'école doctorale « Comportement, Langages, Education, Socialisation, Cognition » n°326 portée par l'Université Toulouse 2 Le Mirail

Le soutien administratif, financier, et en allocations, avait été fléché lors du précédent quadriennal directement par le Ministère, et d'une manière générale principalement vers l'établissement support de l'ED. C'est ce qui explique que la contribution générale de l'UPS apparaissait comme modeste en regard du potentiel scientifique des laboratoires rattachés à l'ED CLESCO portée par UT2.

Lors du prochain quadriennal, dans le cadre de l'autonomie renforcée des établissements, les soutiens en moyens humains et financiers seront réexaminés et adaptés au potentiel de recherche associé à chaque ED, dans chaque établissement tutelle de l'ED et via la concertation au niveau du PRES "Université de Toulouse". L'installation des ED dans de nouveaux locaux sur le site de Rangueil (anciens locaux de l'ENSIACET) permettra de loger la partie UPS de l'ED CLESCO dans de bonnes conditions, auprès des autres ED du site de Rangueil.

Gilles FOURTANIER